



# *Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton*

## **RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019**

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, j'aimerais, dans les pages qui suivent, vous faire rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 ainsi que de la rémunération des élus.

### **I - Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 et le rapport de l'auditeur indépendant.**

#### **A) États des résultats au 31/12/2019**

Revenus totaux :	1 985 771 \$
Charges totales :	1 818 481 \$
Excédent de l'exercice :	167 290 \$
Revenus d'investissement	(13 622) \$
Amortissement et cession de biens :	186 418 \$
Activités d'investissement :	(103 414) \$
Excédent de l'exercice à des fins fiscales :	236 672 \$

#### **B) État de l'excédent de fonctionnement non affecté**

Surplus libre au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 :	712 056 \$
Excédent de l'exercice à des fins fiscales :	236 672 \$

**Surplus libre au 31 décembre 2019 : 948 728 \$**

#### **C) Rapport de l'auditeur indépendant**

Le rapport de l'auditeur indépendant, en date du 27 juillet 2020 indique que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité. Ce rapport peut être consulté au bureau municipal.

## II - La rémunération des élus.

Pour l'année 2019, conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux ainsi qu'au règlement numéro 331, voici la rémunération détaillée des élus de Sainte-Justine-de-Newton.

	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Total
Denis Ranger, maire	11 771.63 \$	5 885.87 \$	17 657.50 \$
Denis Pouliot, conseiller #1	3 376.96 \$	1 690.54 \$	5 067.50 \$
Maryse Lanthier, conseillère #2	3 376.96 \$	1 690.54 \$	5 067.50 \$
Danic Thauvette, conseiller #3	3 343.96 \$	1 673.54 \$	5 017.50 \$
Éric Dufresne, conseiller #4	3 376.96 \$	1 690.54 \$	5 067.50 \$
Shawn Campbell, conseiller #5	3 409.96 \$	1 707.54 \$	5 117.50 \$
Patricia Domingos, conseillère #6	3 409.96 \$	1 707.54 \$	5 117.50 \$
Total	32 066.39 \$	16 046.11 \$	48 112.50 \$

De plus, à titre de membre du Conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le maire a reçu une rémunération de base de 4 107 \$ et une allocation de dépenses de 2 051 \$

---

Denis Ranger, maire

Le 27 juillet 2020.